

Le 08 avril 2021

## Compte Rendu CHS CT du 08 avril 2021

Ce CHSCT se tient à la fois en présentiel, visio et audio. Les débats commencent par les lectures des liminaires des 3 Organisations Syndicales. Vous trouverez celle de vos élus **Solidaires Finances** en pièce jointe.

En préambule, les syndicats indiquent au Président que les CHSCT sont des instances primordiales et que leur future suppression posera problème. **Solidaires Finances** indique que la spécificité budgétaire du CHSCT permettait de finaliser de nombreuses actions pour les agents et qu'il n'en sera plus de même dans les futurs CSA (puisque ce sont les Directions qui récupéreront sûrement une partie du budget et qui en feront ce que bon leur semble). Le Directeur reconnaît effectivement des marges de manœuvre plus amples dans les CHSCT mais se veut rassurant en indiquant que «dans nos futures instances, nous pourrions maintenir un dialogue important, réel et constructif».

En préambule également, le Dr Guillaume, médecin de prévention, fait le point sur la conduite à tenir dans l'éventualité d'un cas positif Covid dans un service : « il est difficile de fermer le service totalement », il faut étudier au cas par cas la situation des agents ayant eu des contacts avec la personne contaminée et vérifier les agents présents et absents, bref du cas par cas. Le Docteur admet que l'évaluation n'est pas facile car un échange de clavier, un croisement avec un collègue non masqué sont autant de facteurs contaminants.

Dernier point en préambule sur le télétravail : il n'y a pas de règles précises sur le télétravail des nouveaux arrivants. Si les « sachants » sont en télétravail, il est difficile d'accompagner les nouveaux, et l'inverse est encore plus vrai. Mais là encore, seule une bonne rotation d'équipe fonctionne. Les syndicats indiquent qu'il ne faut pas faire du chiffre pour faire du chiffre, le Président répond que le télétravail va devenir un mode de travail pérenne et qu'il n'y aura plus une campagne annuelle de demande de télétravail, mais que chaque demande sera étudiée en temps réel. Et que le mode de fonctionnement du futur télétravail doit être flexible et adapté (pas d'obligation de jours fixes par exemple).

Nous allons maintenant vous rendre compte des 10 points à l'ordre du jour :

### **Point 1 : Annexe au nouveau règlement intérieur du CHSCT de Haute-Loire :**

Le Ministère a sorti un décret le 20/11/2020 qui annonce des instances à distance et devenant la règle, et ce, même en dehors de l'état d'urgence. Les 3 OS (Organisations Syndicales) s'y opposent et votent contre pour les raisons suivantes :

D'une part, la qualité des échanges n'a rien à voir entre visio-audio et présentiel, le matériel utilisé n'est pas assez performant ; ensuite, la mixité des échanges n'est plus respectée, les présents sont en effet privilégiés, enfin, le temps de parole des Organisations Syndicales pourrait s'en voir diminuer, amenant à bâcler les débats. Depuis un an que ce mode est utilisé, aucune réunion ne s'est déroulée correctement pour les participants en audio/visio (même le médecin de prévention s'insurge contre la piètre qualité d'écoute). **Solidaires Finances** dénonce de ce fait d'imposer par un

décret, d'utiliser un mode qui ne fonctionne pas car les moyens techniques ne sont pas adaptés.....comme trop souvent d'ailleurs.

## **Point 2 : Approbation du Procès verbal du CHSCT du 21 janvier :**

Le PV du 21 janvier est adopté à l'unanimité après relecture des 3 OS.

## **Point 3: Point sur la situation sanitaire en Haute-Loire :**

au 08 Avril 2021 :

181 agents étaient présents en service  
133 personnes ont télétravaillé sur les 5 derniers jours  
3 cas positifs depuis le 01/04  
5 agents en septaine  
35 cas positifs à ce jour et depuis mars 2020

Le Dr Guillaume nous indique qu'aucun collègue n'est en réanimation actuellement et que le protocole est bien suivi pour les cas positifs.

**Solidaires Finances** fait remarquer qu'avec la campagne impôts, il va falloir redoubler de vigilance et de réactivité. Les services rouvrent au public, les télétravailleurs reviennent, multipliant les déplacements dans les sites.

Le Président nous informe avoir fait parvenir les affiches « gestes barrières » sur tous les sites avec gel et masques, et qu'il y aura une tolérance 0 pour les contribuables non masqués.

Le Dr Guillaume obtient confirmation de la Direction que les boxes des SIP sont condamnés. Elle avait en effet fait remonter le non-respect des normes de ventilation.

Les agents qui n'ont pas de moyen de garde pour les enfants du primaire peuvent déposer des ASA, avec une déclaration sur l'honneur en justificatif.

## **Point 4: Point sur le télétravail en Haute-Loire :**

Les échanges ont été nombreux sur ce point :

137 agents ont télétravaillé au moins une journée depuis le 04 mars, soit 47 % des personnels.

**Solidaires Finances** fait remonter que le télétravail est un surcroît de boulot pour les agents en présentiel.

Certes, il permet de faire des tâches qu'on n'a pas toujours le temps de faire en temps normal, mais il demande une grande polyvalence aux présents. Justement, alors que la Direction nous imposait petit à petit une spécialisation des postes, le télétravail remet en cause cette évolution.

Le Dr Guillaume nous établit un bref résumé des risques liés au télétravail :

- pour des personnes déjà un peu isolées de leurs collègues, le mal-être s'aggrave et le retour sur le lieu de travail devient obligatoire !

- l'ergonomie des postes en télétravail, c'est du « n'importe quoi », un pc portable n'est pas ergonomique ,il n'y a pas de siège de bureau ,pas de repose-pied , bref des manques flagrants.

Un élu **Solidaires Finances** demande alors s'il n'est pas possible de récupérer dans les services des sièges ou fauteuils inutilisés pour le poste de télétravail ; le Directeur n'est pas contre mais préfère faire établir un recensement des matériels avant de faire des sorties « sauvages ». Nous l'informons du caractère urgent de la chose, les chefs de service vont donc sans doute être contactés rapidement pour ces états d'inventaire.

Pour les écrans, une collègue indique n'avoir qu'un PC portable et pas de deuxième écran en télétravail. Là aussi, un recensement va être refait par la Direction. Sachez que 170 PC portables ont été déployés dans le département.

Il est rappelé que dans la fonction publique le télétravail n'a pas de caractère obligatoire

contrairement aux travailleurs du privé. La Direction a l'obligation d'arriver à un pourcentage, doit « inciter » ses agents pour atteindre cet objectif, mais aucun agent n'a l'obligation d'accepter. De plus, pour pouvoir télétravailler, l'agent doit disposer d'une box internet à son domicile, la Direction ne fournissant pas de clé 4G.

Le Dr Guillaume conclura ce point télétravail par ce conseil :

« NE PAS RESTER ASSIS 4 H DE SUITE DEVANT L'ECRAN, FAIRE DES PAUSES, BOUGER ET CHANGER DE POSITION » tout le monde le sait, mais ne le fait pourtant pas.

#### **Point 5: Point sur les fiches de signalement et les accidents de service :**

Les chiffres fournis par la Direction montrent forcément une diminution des fiches de signalement du fait d'un accueil restreint.

Le Dr Guillaume, qui a géré la dernière pour insultes et menaces verbales en mars 2021, nous informe du soutien de la hiérarchie à l'agent et que la situation s'est arrangée.

**Solidaires Finances** fait remarquer que 3 services civiques et vacataires prennent leur poste ce 08 avril (sur Brioude, Yssingaux et Terrasson, un dernier étant en cours d'embauche pour le Puy Ville), et que, étant en première ligne, il faut les informer de l'importance des fiches de signalement s'ils sont « apostrophés » lors de l'accueil. Le Président est d'accord avec cela, et que la tolérance zéro s'applique face aux agressions physiques ou verbales que pourraient subir tout agent.

Sur les accidents de service, 6 ont eu lieu en 2020, stable par rapport en 2019 ; il n'y a pas de lieu plus accidentogène que d'autre. 4 sont des accidents de trajet et 2 accidents de service, mais rien ne montre une concentration à un endroit spécifique.

#### **Point 6: Liste des postes à risque pour 2021 :**

Sont répertoriés ici les agents itinérants, à savoir, les Auditeurs, les Huissiers, l'EDR et les géomètres, plus les agents Berkani pour le port de charges, mais pas seulement. Être dans cette catégorie entraîne une visite annuelle (et non quinquennale) auprès du médecin de prévention.

Le Dr Guillaume est inquiète du travail permanent sur écran de tous les agents. La Direction lui demande d'ailleurs quelle typologie de métiers lui envoyer en visite plus régulière, elle nous indique qu'un groupe de travail à ce sujet serait fort utile car les priorités ne sont pas forcément celles qu'on croit.

#### **Point 7 : Visite de sites :**

Ce point a été quelque peu éludé, car la situation sanitaire est incompatible avec des visites de sites de la part des membres du CHS-CT. Un calendrier sera établi en juin afin de revenir à votre rencontre dans les services.

#### **Point 8 : Examen dématérialisé des registres SST (Santé Sécurité Travail)**

Lorsque vous saisissez ce registre, un mail est aussitôt envoyé à l'assistant de prévention départemental, qui demande une saisie à la CID. Ce 08 avril, un petit couac a été relevé puisque la demande du Puy-Ville (seule en cours actuellement) sur le ménage n'avait pas été prise en compte. Il apparaissait que les sols et les bords de fenêtre n'étaient jamais nettoyés.

En ce contexte sanitaire, n'hésitez pas à faire remonter dans le registre (sur Ulysse43 / conditions de travail, avec copie à vos élus **Solidaires Finances** ou sur la boîte syndicale) si vous constatez des manques dans vos locaux. La demande du Puy-Ville va donc être soumise au prestataire de services en question.

#### **Point 9 : Examen du budget 2021 :**

Le budget 2021 est de 34 571,00 Euros, les plus importantes actions cette année sont les extincteurs, les masques, les changements de stores à Brioude et à la DDFIP , plus bien sûr comme chaque année les diverses formations (risques routiers ,secourisme, managements extincteurs...).

Certains agents avaient fait remonter à **Solidaires Finances** des besoins pour un abri à vélos à la DDFIP. Cette demande va donc être étudiée. Le président indique qu'il serait mieux que cet abri soit implanté au sous-sol.

Nos camarades CGT demandent une offre de formation à distance pour les 1<sup>ers</sup> secours. L'inspecteur santé et sécurité leur répond que certaines formations à distance se développent mais pas sur ces thèmes et qu'il est encore important que les gestes techniques de sauvetage soient vus en présentiel. Sur les masques, vos Organisations ne veulent pas que vous en manquiez, une nouvelle distribution a eu lieu début avril sur des masques tissu, nous avons émis le souhait de recommander des masques chirurgicaux.

### **Point 10 : Questions diverses :**

- Comme vous le savez, le RIA a diminué ses capacités d'accueil en présentiel et propose des repas à emporter. Ainsi, le site de Terrasson avait demandé un second micro-ondes dans le coin repas du fait d'un nombre plus important d'utilisateurs. Le Directeur y est favorable et va faire son possible pour que cette demande aboutisse très rapidement.

Le Dr Guillaume alerte sur la nécessaire désinfection fréquente de l'appareil à l'intérieur et surtout à l'extérieur. Le Docteur préconise aussi de déjeuner dehors chaque fois que cela est possible, et surtout de quitter son écran là aussi le plus possible !

- Une place handicapée avait été demandée devant la DDFIP Rue Des Moulins, la mairie du Puy a répondu à la Direction que les places de parking handicapées étaient en quantité suffisante sur la zone, et sur les parkings alentours. La demande est donc rejetée.

Merci et prenez soin de vous !

Eve CHAMPELOVIER/Guilhaume PONS/Jean-Louis DO-CARMO/Frédéric GABRIEL

Jonathan COINTY (expert)

